

Le 6 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue par voie de visioconférence sur "messenger", le sixième jour d'avril deux mille vingt à vingt heures.

Sont présents par voie de visioconférence sur "messenger":

M. Jocelyn Bédard, maire  
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2  
M. Denis Blier, conseiller siège no 3  
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4  
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Séance du conseil dans la situation du Covid-19
- 8.0 Suspension de l'application du taux d'intérêts sur taxes impayées
- 9.0 Dépôt du rapport financier
- 10.0 Dépôt des états financiers de l'année 2019 – vérificateur externe
- 11.0 Embauche de l'inspecteur municipal à temps plein
- 12.0 CCU-dérogation mineure – Estelle Chabot et Stéphane Jobin
- 13.0 Téléphonie IP- Appel d'offres – Autorisation
- 14.0 Octroi du contrat pour l'achat d'un tableau indicateur de points
- 15.0 Octroi du contrat pour la construction du marché public
- 16.0 Demande d'intervention dans un cours d'eau
- 17.0 Comptes à payer
- 18.0 Varia
- 19.0 Questions de l'assemblée
- 20.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

R20-04-039  
Ordre du jour

ADOPTÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

R20-04-040  
Intervertir les points

ADOPTÉE

## Le 6 avril 2020

R20-04-041  
Adoption procès-verbal  
2 mars 2020

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R20-04-042  
Séance du conseil  
Dans la situation  
De la Covid-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et de Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par voie de visioconférence sur "messenger".

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence sur "messenger";

ADOPTÉE

R20-04-043  
Modification du taux  
D'intérêts dans la  
Situation de la Covid-19

ATTENDU QUE le règlement # 318-2020 concernant la taxation pour l'année 2020 stipule que le taux d'intérêts sur les arriérés de paiement est de 18% annuellement;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au Covid-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Carrièret résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le taux d'intérêt soit de 0% sur le paiement des taxes municipales du 01 juin 2020 qui est impayé et ce jusqu'au 31 juillet 2020;

Qu'après cette période, le taux reviendra à 18% annuellement sur les arriérés tel que stipulé au règlement # 318-2020 concernant la taxation 2020

ADOPTÉE

Le 6 avril 2020

Madame la directrice générale fait le dépôt du rapport financier 2019.

Madame la directrice générale fait le dépôt des états financiers pour l'année 2019 qui ont été vérifiés par Groupe RDL Thetford / Plessis Inc comptable agréés.

Le dépôt du rapport financier et des états financiers est approuvé par Monsieur Yves Payette.

R20-04-043  
Embauche de  
L'inspecteur à  
Temps plein

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de voirie sont à faire pour l'année 2020;  
IL est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers;  
QUE l'inspecteur municipal recommence son travail à temps plein à compter du 13 avril 2020 soit de trente-cinq (35) à quarante (40) heures par semaine pour l'année 2020.

ADOPTÉE

R20-04-044  
Dérogation mineure  
Estelle Chabot et  
Stéphan Jobin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-04-01 de Mme Estelle Chabot et de M. Stéphan Jobin;  
Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers  
D'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Estelle Chabot et de M. Stéphan Jobin, 956, Rang St-François, Notre-Dame-de-Lourdes.

Copie signée de la dérogation est déposée aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

R20-04-045  
Téléphonie IP  
Appel d'offres  
Autorisation

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes fait partie du regroupement intermunicipal de la MRC de l'Érable dans le cadre d'un contrat en téléphonie IP hébergée qui s'est terminé le 29 février 2020;

ATTENDU QUE la résolution #R19-12-155 adoptée le 2 décembre 2019 autorisant la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à demeurer dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée et délègue à la MRC de l'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée pour une durée de trois ans avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires;

ATTENDU QUE les services d'un consultant externe ont été retenus par la MRC de l'Érable afin de réaliser le devis technique relié au contrat de téléphonie IP hébergée;

ATTENDU QUE l'analyse des coûts par ledit consultant démontre qu'en plus de l'obtention de liens SIP, il est plus avantageux d'acquérir un système de téléphonie, le tout pour une durée de trois ans avec option de renouvellement pour trois années supplémentaires;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de procéder par un seul appel d'offres pour le système de téléphonie et pour les liens SIP;

ATTENDU QU'il il a lieu de procéder par appel d'offres public pour le système de téléphonie et par appel d'offres sur invitation pour les liens SIP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers

D'ABROGER la résolution #R19-12-155 adoptée par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 2 décembre 2019;

Le 6 avril 2020

D'AUTORISER la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes à demeurer dans le regroupement intermunicipal de service de téléphonie IP;

DE DÉLÉGUER à la MRC de l'Érable la responsabilité de procéder par appel d'offres public pour le système de téléphonie et par appel d'offres sur invitation pour les liens SIP et à l'octroi du contrat pour le système de téléphonie et du contrat pour les liens SIP;

QUE la durée des contrats à intervenir avec les soumissionnaires retenus soient de trois ans avec option de renouvellement pour trois années supplémentaires.

ADOPTÉE

R20-04-046  
Octroi contrat  
Tableau indicateur

ATTENDU QUE selon la politique de gestion contractuelle si la dépense totale estimée est inférieure à cinq mille dollars (5 000\$) le mode de passation du contrat est de gré à gré;

ATTENDU QUE le résultat de la soumission taxes incluses est le suivant :

Groupe Sports-inter plus .....4 001.07\$

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de l'Érable, lors de sa séance régulière du 18 mars dernier a adopté une résolution pour l'achat de deux tableaux indicateurs de points.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de l'Érable, lors de sa séance régulière du 18 mars dernier a adopté une résolution pour confirmer l'admissibilité à l'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) – Volet Pacte Rural pour un montant maximal de sept mille cinq cent vingt-cinq dollars et quarante- deux sous (7 525.42\$)

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à Groupe Sports-Inter plus pour un montant de huit mille deux dollars et quatorze sous (8 002.14\$) taxes incluses pour l'achat de deux tableau indicateur de points.

ADOPTÉE

R20-04-047  
Octroi du contrat  
Marché public

ATTENDU QUE selon la politique de gestion contractuelle la municipalité a envoyé une invitation écrite à deux (2) fournisseurs pour la construction du marché public;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions taxes incluses sont les suivants :

Construction Kevin Bélanger .....30 468.38\$

Constuction Côté & Côté .....45 730.00\$

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de l'Érable, lors de sa séance régulière du 18 mars dernier a adopté une résolution pour confirmer l'admissibilité à l'aide financière du Fonds de développement des territoires (FDT) – Volet Pacte Rural pour un montant maximal de vingt -deux mille deux cent cinquante- sept dollars et trente - cinq sous (22 257.35\$)

Il est proposé par Monsieur Jean- François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à Construction Kevin Bélanger pour un montant de trente mille quatre cent soixante- huit dollars et trente -huit sous (30 468.38\$) taxes incluses pour l'achat la construction du marché public.

**La conseillère au siège # 1 Sandra Chandonnet s'est retiré pour l'acceptation de cette résolution.**

ADOPTÉE

Le 6 avril 2020

R20-04-048  
Demande d'intervention  
Dans un cours d'eau

ATTENDU QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de l'Érable ;

IL est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à la MRC de l'Érable de faire la fermeture complète de la Branche 18 du Grand Ruisseau des propriétaires concernés soit Lucie Bédard qui a vendu à Gestion Realine inc. (Réal Bédard et Aline Pilote)

ADOPTÉE

R20-04-049  
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant de cent quarante- trois mille sept cent vingt- quatre dollars et huit sous (143 724.08\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

**Varia :**

Aucun point

La période de questions s'ouvre à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.AUCUNE  
Comme c'est une séance à huit clos par voie de visioconférence sur " messenger" il n'y a eu aucune question.

R20-04-050  
Levée de la séance

IL est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h38.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales

